

Séance du conseil municipal du jeudi 16 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi 16 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, Maire.

Présents : Franck Robillard, Julia Mathon-Quellien, Olivier Davy, Valérie Albareda, Thierry Goux, Laurence Adam, Bruno Onfroy, Jean-Pierre Paquet, Sandrine Roullier, Eric Montaigne, Isabelle Imbeaud, Catherine Lemaitre, Nicolas Grégoire

Procuration : Nicolas Gilles à Julia Mathon-Quellien

Absents : Virginie Berthier

Secrétaire de séance : Sandrine Roullier

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil de décembre
 - 2- Vote des tarifs municipaux
 - 3- Demande de concessions
 - 4- Convention BDP
 - 5- Courrier Accrobranche
- Questions et information diverses

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2019

Approuvé à l'unanimité

2- Vote des tarifs de concessions

A – Tarifs de location des salles de l'espace multi-activités :

	Week-end			Journée en semaine (8h00-18h00)	Soirée en semaine 18h – 8h			Salle cantine (vin honneur)
	Salle Feuguerolles	Salle Bully	Salle Feuguerolles & Bully	Salle Feuguerolles	Salle Feuguerolles	Salle Bully	Salle Feuguerolles & Bully	
Habitants des 3 villages*	400 €	250 €	600 €	200 €	200 €	100 €	300 €	100 €
Habitants hors 3 villages*	600 €	375 €	900 €	300 €	300 €	150 €	450 €	néant

- Tarif location sonorisation 50 €
- Proposition d'un tarif « ménage » :
 - Salle Feuguerolles Bully : 200 €
 - Salle Feuguerolles : 150 €
 - Salle Bully : 100 €

Rappel :

Pour les associations des « Trois villages », la location est gratuite. Un nombre limité de « prêts » pour chaque association pourrait être étudié prochainement si le nombre de demandes prêts se poursuit.

Pour les associations « hors trois villages », le tarif appliqué est celui « habitants de la commune ».

En cas de demande de location pour une même date, l'ordre de priorité est le suivant :

- 1 - Habitant de la commune (et/ou Trois villages)
- 2 – Association de la commune (et/ou Trois villages)
- 3 – Habitants hors commune
- 4 – Associations hors commune

Toute demande de location devient définitive après étude en commission « Loisirs et animations » (une réunion par mois).

Après présentation, les tarifs de location des salles de l'Espace Multi-activités sont votés à l'unanimité.

B – Tarifs de location du gymnase :

	TARIF
Tennis gymnase 3 villages (Feuguerolles Bully/Maltot/Vieux)	7 € l'heure
Tennis gymnase hors 3 villages	10 € l'heure
Forfait tennis 12 h	70.00 €
Tennis gymnase - 19 ans	3 € l'heure

Après présentation, les tarifs du gymnase sont votés à l'unanimité.

C – Tarifs des concessions du cimetière :

	TARIF
Concession cimetière 30 ans	100.00 €
Columbarium case au sol	350.00 €
Columbarium case en hauteur	750.00 €

Après présentation, les tarifs du cimetière sont votés à l'unanimité

D – Tarifs divers :

LIBELLES	TARIF
photocopie A4 N& B	0.20 €
photocopie A4 couleur	1.00 €
photocopie A3 N&B	0.40 €
photocopie A3 couleur	2.00 €
Coupe de bois sur pied (le stère)	25 €
Bois coupé (le stère)	40 €

Après présentation, les tarifs sont votés à l'unanimité.

3- Demande de concessions

Monsieur le maire présente une demande de concession effectuée par la famille Bizet, suite au décès de Serge Bizet. Les filles de Monsieur et Madame Bizet ont grandi à Feugueroles-Bully mais, certaines sont nées à Saint-Martin de Fontenay.

Le conseil municipal accepte cette demande de concession. (13 votes pour et 1 abstention)

4- Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêts :

Madame Mathon-Quellien explique et présente la convention

La BDP demande :

- Niveau 3 : 50m² pour la bibliothèque et un budget alloué de 1€50, par habitant pour l'achat des livres et revues ainsi que 10 abonnements. Durée d'ouverture au public minimum : 8h + un accès wifi.
- Niveau 2 : 70m² de surface, 20 abonnements, 16h d'ouverture au public + 1 agent dédié à mi-temps.
- Niveau 1 : 100m², 2€/habitant pour l'achat de livres, 40 abonnement, 20h d'ouverture.

La convention prévoit d'atteindre le niveau 2 en trois ans.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

5- Courrier Accrobranche

Afin de poursuivre le développement de son activité, la société AccroFury a effectué une demande de location supplémentaire de 5 arbres. Monsieur le maire donne lecture du courrier et fait circuler les plans de la future installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la location de ces 5 arbres supplémentaires et décide de fixer le nouveau loyer à 4400€

Questions et information diverses

Monsieur Jean-Pierre Paquet demande à ce que les feuilles soient ramassées ou soufflées sur le chemin d'accès à la voie verte via le chemin de la maisonnette. Il propose également de faire nettoyer le virage de la piste cyclable installée le long de la carrière SMC.

Le conseil municipal demande la date de démontage de la grande tente blanche située en zone agricole sur Bully. Monsieur le Maire précise que, après avoir rencontré le propriétaire, celui-ci s'est engagé à la démonter au printemps 2020.

Monsieur Thierry Goux, maire adjoint informe le conseil que les travaux de rénovation du lavoir de Bully commenceront le lundi 20 janvier 2020.

Madame Julia Mathon-Quellien rappelle que la nuit de la lecture, se déroulera le samedi 18 janvier, à l'initiative de la médiathèque.

Madame Valérie Albareda informe le conseil municipal que le bulletin municipal 2020 a été livré. Les conseillers sont invités à le distribuer à partir du week-end du 18 janvier 2020.

Le prochain conseil municipal est programmé le jeudi 5 Mars 2020.

Séance levée à 22h07.